

Procès-verbal de l'Assemblée Sectorielle Horticulture comestible du 13/11/2017 – version définitive-

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée Sectorielle horticulture comestible du 13/11/2017
Responsable de la préparation du document	Marc Schaus - Françoise Bélanger
Date de publication	
Validé par	
Annexe(s)	Liste des participants – page 10

II. Ordre du jour

1. Désignation d'un Président de séance – approbation de l'ordre du jour – approbation du pv de l'Assemblée Sectorielle du 16 mars 2017.
2. « La réduction des pesticides, tout un programme » par Vincent Dehon, chargé de mission Cellule de Coordination du PWRP
3. ECOPHYTO Fruits et Légumes : réduction de l'utilisation des pesticides en Fruits et légumes en concertation avec les acteurs du secteur – appel à projet recherche développement 2017/2018.
4. Orientation Stratégique pour le développement du secteur
5. Actualités et mise en œuvre des priorités 2017/2018
 - Promotion : état des lieux et concertation pour les actions à mener en 2018 présentés par Anne-Sophie Lois de l'APAQ-W
 - HORTIFOLIES : l'évènement Fruits et Légumes -29 et 30 septembre 2018
 - Le point sur: Centre pilote- Recherche - Simplification administrative - Fonds des calamités - Référentiel prix juste - Initiatives gaspillage alimentaire - IFEL-W - Conseil de filière CFWPHC – Programme fruits et légumes à l'école – nouvel appel à projet européen de promotion.
6. Divers.
7. Prochaine Assemblée Sectorielle



III. DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE

Pascal BOLLE est nommé président de séance. L'ordre du jour est approuvé.

Approbation du PV de l'Assemblée sectorielle du 16 mars 2017.

Une remarque de Maximilien Petit : il souhaite savoir s'il est normal que l'APAQ-W ou l'IFEL-W prenne en charge les dégustations en magasin pour promouvoir les produits de producteurs. Les dégustations et animations en magasin peuvent bénéficier de subsides moyennant l'introduction d'une demande à l'APAQ-W.

Il est rappelé que chaque producteur, en ordre de cotisation à l'APAQ-W et auprès de l'IFEL-W peut introduire une demande.

Le PV est approuvé.

IV. « LA REDUCTION DES PESTICIDES, TOUT UN PROGRAMME » par Vincent Dehon

A cette date le programme n'est pas encore définitivement adopté : les mesures de réduction ne sont pas encore finalisées.

Un participant demande « Qu'entend-t-on par Zéro Phyto ? »

Pour la législation en 2019, les produits biologiques « bio pesticides » seront également considérés comme produits phyto et seront par conséquent interdits. Cette définition risque d'aboutir à des situations où aucune solution ne sera possible et ouvrir la porte à des produits interdits.

Dans les espaces publics, le problème est le désherbage (parfois des problèmes avec des ravageurs), ce serait mieux de sortir d'une logique de traitement. Il est conseillé d'utiliser le désherbage mécanique.

Un participant demande si les conseils donnés aux espaces publics seraient d'arracher ces plants malades. Le risque serait de ne plus avoir de produits agricoles.

Les terrains privés ouverts au grand public (hôpitaux, écoles...) sont soumis à la même législation. Les espaces agricoles (fermes ouvertes) ne sont pas concernés. Le privé n'englobe que des parcs d'attractions, les écoles.

L'interdiction est différente pour les espaces publics avec un public vulnérable. Les lieux ont été définis, les fermes, les exploitations agricoles n'en font pas partie.

La Faculté de Gembloux est un espace public puisqu'elle appartient à l'Etat. Il existe des exceptions sinon ils ne pourraient plus faire d'essais.

Vincent DEHON entend les remarques et les relayera vers l'administration.

Un participant demande si on peut faire soi-même une décoction d'orties, la réponse étant négative, il souhaite que cette remarque soit répercutée.

Vincent Dehon rappelle qu'il y a une prise en compte (avec un impact en fonction de la récurrence et du nombre) des avis émis par les citoyens qui ont participé à l'enquête et des associations qui relayent les demandes.



Un participant fait remarquer la dangerosité de ces enquêtes publiques. Les politiques risquent d'être influencés par la quantité des votes et moins prendre en compte les enjeux sur le fond. Il s'agit d'une enquête publique mais beaucoup de professionnels ont répondu à cette enquête. L'enquête publique veut dire que tout le monde peut y répondre. Souvent les gens qui répondent ont une connaissance du sujet. Un participant fait remarquer que le grand public connaît le sujet par la presse et souvent de manière biaisée.

Le but d'une enquête publique est d'avoir l'avis de la population dans sa diversité. Pour ce qui est de la production horticole et agricole, étant donné que les citoyens lambda mangent ou vivent dans un environnement avec des cultures, ces personnes sont aussi concernées.

Les remarques formulées lors de cette assemblée seront reprises pour rédiger une note à transmettre à l'administration. Le Collège étant une voie pour faire passer des messages. Le but d'une enquête publique est d'avoir l'avis de la population.

Un participant fait remarquer que les personnes qui donnent leur avis, achètent leurs denrées alimentaires en grande surface et ne sont pas toujours au fait des réalités de la production .

Un participant souhaite connaître le nombre de producteurs qui ont répondu à cette enquête. Une traçabilité doit pouvoir le définir.

Un participant nous rappelle qu'il est parfois intéressant d'aller voir ce qui a été réalisé ailleurs : en France, en 2012, Sarkozy a commandité une étude sur l'environnement : 3 ans après, la FNSEA a écrasé tout ce qui avait été proposé. En Belgique, que va faire la FWA, il ne faut pas l'oublier. Le ministre marque son accord mais que va faire le suivant.

Face aux critiques Vincent Dehon comprend que le programme peut susciter des réactions mais il souligne qu'il présente les éléments (issus de l'enquête) d'un programme qui n'est pas encore adopté. Les avis sont contradictoires et si la présentation est faite devant un auditoire d'une autre sensibilité, les critiques seront différentes.

Concernant les mesures, un participant demande s'il y a un financement prévu pour la mise en place de ces mesures. Pour l'instant, les mesures n'ont pas encore été adoptées. Le programme devrait être adopté avant la fin de l'année 2017 et le programme commencerait en 2018.

Certaines mesures ont été reprises telles quelles du programme précédent parce qu'elles doivent encore être mises en œuvre.

Il serait utile de recevoir un rapport de ce qui a été fait comme effort, des mesures qui sont déjà prises. Il serait utile de mieux communiquer et de manière positive sur les avancées en matière de réduction de l'utilisation des pesticides

Les produits phyto sont importés de certains pays protégés par l'Europe.

Les participants s'interrogent sur le fait que la presse et les instances publiques font passer comme message aux consommateurs qu'il y a un risque et que par principe de précaution il faut que tout pesticide disparaisse. A partir du moment où les instances politiques ne démentent pas cela, à quoi sert l'agrément des produits et des pratiques ? Ces gens ne font pas du bon travail ? On arrive alors à ce que le consommateur ne sait plus où se positionner.



Vincent Dehon rappelle que la législation prévoit des seuils de sécurité.

Des effets secondaires ne sont pas pris en compte. La bonne volonté ne doit pas induire de mauvaises décisions.

Au Pays-Bas depuis 2008, le cuivre, une substance bio, est interdite sous l'étiquette produit de protection et maintenant, la profession ne pouvant s'en passer, l'interdiction a été contournée, il est devenu engrais foliaire. Ces hommes produisent en traitant une maladie fongique avec un engrais foliaire ! Cette attitude est reconnue comme hypocrite. Elle montre la distorsion de concurrence qui s'installe entre pays.

Ce participant bio explique qu'il participe au printemps sans pesticide et la semaine sans pesticide depuis la création de ces actions. Durant cet événement, il montre aux visiteurs son pulvérisateur et explique ce qu'il met dedans. Il souhaite communiquer positivement mais dans les personnes qui ont répondu à l'enquête une grande part d'eux lors de leurs visites font demi-tour et refusent l'idée d'un pulvérisateur sur une exploitation. Les produits doivent être protégés pour arriver dans l'assiette du consommateur

Ce type de consommateur risque d'acheter du bio light avec une main d'œuvre sous payée, un impact environnemental km parcourus et pratiques culturelles non transparentes, etc.....

Le consommateur qui va acheter des produits bio en Allemagne ne connaît pas la manière dont ils sont produits.

Marc Schaus demande si une concertation européenne coercitive existe sur la réduction des pesticides : quel est le niveau d'exigence du programme proposé aujourd'hui en Wallonie par rapport aux autres pays qui n'ont peut être pas la même lecture des mesures à prendre. Cela crée des distorsions?

Cela est difficile à dire. Cela dépend fort d'un pays à l'autre. Les pays ont différentes mentalités : dans le programme anglais, il existe une collaboration avec les syndicats et les initiatives privées sont prises en compte.

En Ukraine, des mesures de lutte intégrée sont nombreuses et fortes.

En Hongrie, certains produits sont utilisés avec l'accord d'un phytopathologiste, sur prescription. Pour les pays fédéraux, comme l'Allemagne et l'Autriche cela est fort variable comme en Belgique.

En Belgique, il a été dit qu'une base décisionnelle existait pour faire des traitements et donc les producteurs devraient avoir un avis par un technicien avant de pouvoir traiter. Il faudra donc une prescription.

Vincent Dehon n'a pas entendu une évolution vers ce principe de prescription.

Pour les grandes cultures, dans les livres de culture une colonne « base décisionnelle » est prévue. Donc, il faudra justifier pourquoi un tel traitement est effectué et qui « a conseillé » ce traitement.

Dans cette base décisionnelle, les producteurs pourront prendre en compte certains avis extérieurs mais il y a une telle variabilité en agriculture que les producteurs peuvent avoir une base décisionnelle propre.

Vincent Dehon demande si lorsque les producteurs traitent c'est sur une base décisionnelle et pas au petit bonheur la chance.



Marc SCHAUS rappelle qu'une note sera rédigée et rappelle également que d'autres informations émanant des participants peuvent compléter cette note ultérieurement.

V. **ECOPHYTO Fruits et Légumes : réduction de l'utilisation des pesticides en Fruits et légumes en concertation avec les acteurs du secteur –**

Un appel à projet recherche développement 2017/2018 doit être rentré avant le 22 septembre.

Marc Schaus rappelle que le projet est porté par l'interprofession IFEL-W (Interprofession Fruits Et Légumes de Wallonie). Un projet a été déposé la 1^{ère} année avril 2018 à mars 2019. L'objectif est de réaliser à travers les centres pilotes et les acteurs de terrain un référentiel pour l'ensemble du secteur (les fruits, les légumes, fraises, petits fruits et les pommes de terre pour le frais) basé sur des fondements de réduction de l'utilisation de pesticides. L'approche de méthode serait identique pour chaque secteur. Un nouveau projet sera déposé pour réaliser dans les 2 prochaines années un cahier des charges de qualité différenciée pour le secteur des fruits et légumes.

Un participant demande qu'il soit répercuté le fait qu'aujourd'hui le marché est ouvert et complètement perméable : une personne, de façon privée, peut commander sur internet 2x25 l de glyphosate. Quel est le résultat ? La poste livrera le produit 4 jours plus tard même si le produit est interdit en Belgique.....

VI. **ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LE SECTEUR DES FRUITS ET LEGUMES**

Un plan de développement du secteur est à réaliser pour décembre 2017, sur base du dernier plan de 2006.

Le tableau, remis à chaque participant, sert de base de réflexion. Ce qu'on proposait pour avoir fin décembre : changer une série d'orientations en objectifs stratégiques qui soit opérationnel et en impact chiffré attendu. La réflexion est de faire un tour d'horizon dans 15 jours avec les différents acteurs et, sortir une série d'actions comme étant prioritaires.

La base de travail se fera sur base du tableau des objectifs stratégiques et opérationnels.

Chiffres du secteur - Tableaux des flux - Fiches actions budgétisées.

Il est souhaitable de rendre plus de données pour une série de critères à affiner pour approbation. Il serait intéressant que l'on puisse s'appuyer en interne sur une série de données. Les politiques se basent sur des chiffres, souvent erronés. Il est urgent que les bons chiffres soient enfin connus. L'objectif est d'avoir des tableaux triennaux. L'état de santé du secteur doit être pris régulièrement.



VII. ACTUALITES ET MISES EN ŒUVRE DES PRIORITES 2017/2018

PROMOTION: état des lieux et concertation pour les actions à mener en 2018 présentés par Anne-Sophie Lois de l'APAQ-W

La mise en place du Géant Fruits et légumes permet une visibilité du secteur lors d'une série d'évènements.

En 2017 : 25 000 € - 200 000€ pour des actions de promotion c'est pour l'ensemble du secteur.

Les actions portées en 2018 sont à confirmer :

- 1^{er} axe : productions audio visuelles (Le Geste du mois) dans l'horticulture ornementale. Il est prévu de diffuser des capsules dans d'autres émissions (par province) via les télévisions locales. L'APAQ-W est aussi partenaire de l'émission « La grande ballade » qui met à l'honneur une région.
- 2^{ème} axe : supports écrits (publi-reportage) – réalisation d'un mini-délice dans la revue de Femmes d'Aujourd'hui avec 30 portraits de producteurs de fruits et légumes avec une recette historique. Des exemplaires pourront être diffusés.
- 3^{ème} évènement : actions en grande surfaces. Des dégustations de fruits et légumes seront prévues, avec pour certaines, la présence de producteurs ou d'hôtesse.

Une subvention est prévue pour les évènements tels que l'organisation de porte- ouvertes. L'APAQ-W est preneuse d'initiatives et souhaite marquer le coup en 2018. L' APAQ-w est aussi disponible pour soutenir des actions.

HORTIFOLIES : évènement Fruits et Légumes - 29 et 30 septembre 2018.

Cet évènement est une déclinaison de la journée travail du sol qui a eu lieu en 2015. Il s'agit d'une collaboration entre l'APAQ-W, la SOCOPRO, le CIM, le GFW, le CRA-W ,FWH, le CTH, etc. Il s'agit d'une démonstration professionnelle le samedi et journée grand public le dimanche. Les 20 ans de la FWH, seront célébrés le samedi soir.

Le CRA-W attire en moyenne 3000 personnes pour la visite des vergers. L'objectif est de faire de Gembloux un pôle de l'horticulture tant vers les producteurs que vers le grand public.

L' APAQ-W piloterait la partie communication d'évènements (réserver le chapiteau avec plancher – inviter des producteurs, les institutionnelles – 8 tonnelles) . la partie communication (radio-presse écrite – agricole) supports communication flyers affiches- géant – le coût des achats pour habiller les structures

A la fin de l'exposition, l'APAQ-W fait dons aux associations (La Croix rouge, repas pour sans-abri) des fruits et des légumes.



Cet évènement permettra de mettre en valeur les métiers. Un slogan « un aliment a un visage »

IFEL-W

A la demande d'un participant, Marc Schaus rappelle que le rôle de l'IFEL-W est d'accompagner les producteurs de fruits et légumes en Wallonie : visibilité des produits et développement économique du secteur.

L'APAQ-W, quant à elle, promeut tous les produits. Elle va sortir son nouveau logo qui est « Agriculture locale » avec comme cible le grand public. Les cotisations des membres permettent de financer les actions menées par l'APAQ-W. L'IFEL-W perçoit des cotisations de membres.

En 2017, une série d'animations en magasin a été programmée, avec l'enseigne Carrefour-Market group Mestdagh-. Une collaboration est créée entre cette enseigne et l'IFEL-W afin de mettre en évidence les produits et les producteurs.

Le nombre de producteurs participant est de plus ou moins 40 (avec un potentiel de 60 pour le moment).

Le chiffre d'affaires (prix payé aux producteurs) réalisé /annoncé pour 2016 était de 2 000 000 € sous le logo de Fruits et Légumes de Wallonie.

Les activités de l'interprofession, pour le 1^{er} trimestre 2018, sont de travailler avec l'ensemble des producteurs et animations en magasins. Une formation est prévue à destination des chefs de rayon afin de leur montrer ce qu'est le métier de producteur.

La pose du logo «Fruits et légumes de Wallonie » est facile pour les produits emballés et plus compliquée pour les produits non-emballés. Un suivi doit être assuré avec les producteurs.

Une communication sera organisée avec le centre pilote sur ce sujet.

CFWPHC

Une réunion administrative doit être organisée pour dissoudre le comité et transférer vers l'IFEL-W. Les membres à l'origine de la filière sont invités à participer à une réunion fixée le 4 décembre.

L'APAQ-W promeut tous les produits et va sortir son nouveau logo qui est « Agriculture locale » qui vise le grand public. Les cotisations des membres permettent de financer les actions menées par l'APAQ-W. L'IFEL-W perçoit des cotisations de membres.

Marc Schaus va remettre un folder afin de réexpliquer les fonctions de chaque structure.

CENTRES PILOTES

coordination des centres pilotes.

Le CRA-W est en charge de la formation d'une cellule d'appui et de coordination.

L'échéance est fixée au 1^{er} décembre. Certaines thématiques sont transversales à travers les différents centres-pilotes.

Un programme d'activité doit être rentré pour le 15 décembre. En ce qui concerne le financement, cela pose un problème. Les augmentations promises ou du moins envisagées ne sont pas encore confirmées et attribuées. Certains centres ne savent pas combien de personnes seront engagées. Un participant signale que des documents administratifs reprenant de nombreux détails doivent être rédigés comme ceux des centres de recherche.

Les centres pilotes devraient être renforcés.



plateforme avertissements.

Une plate-forme commune à tout le secteur agricole permettra à chacun d'y mettre gratuitement des avertissements.

Le nom de domaine où se trouveront les informations est « centrespilotes.be » et sera opérationnel en 2018.

Une réunion est prévue le 15 décembre .

RECHERCHE ET ENCADREMENT.

Recherche : mise en œuvre des priorités.

Le CRA-W a été réorganisé ; des projets seront développés en 2018.

De nouveaux sujets de recherche en relation avec les préoccupations de la profession seront abordés. L'administration a pris une série de mesures notamment au niveau de la gestion des données des producteurs et de la base de données SIGEC.

FONDS DES CALAMITES

Les calculs concernant les calamités dues au gel seront clôturés pour le 30/11 et en ce qui concerne la sécheresse, ceux-ci seront finalisés en décembre (concerne l'arboriculture, les pépinières et la viticulture).

Les deux dossiers sont séparés. On est dans le cadre d'une reconnaissance de calamité. L'indemnisation serait versée dans le courant du 1^{er} trimestre 2018.

Claude Van Hemelen n'a pas connaissance de chiffres annoncés et ne pense pas que les indemnités seront versées rapidement. Le dossier suit son cours. Il y a de l'argent prévu : un fonds existe.

Marc Schaus se renseignera et confirmera ce qu'il en est.

INITIATIVES GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Une enquête tout secteur confondu a été faite chez une série de producteurs mais n'est pas encore publiée. Le ministre Di Antonio va lancer un concours sur la réduction du gaspillage alimentaire, celui-ci sera ponctué par des Awards (en mai 2018).

REFERENTIEL PRIX JUSTE

En 2016, une réflexion a été menée et a débouché sur une enquête qui a permis d'établir un référentiel de base sur 14 critères jugés fondamentaux répartis en 6 piliers. Un cadre a été défini avec un plan d'actions.

Cela fera partie des cahiers des charges de qualité différenciée.

Le critère est d'avoir un prix juste pour le producteur.

Dans certains secteurs, un travail se fait au niveau de la négociation.

VII. DIVERS

Le Collège des Producteurs a créé plusieurs sites que l'on peut consulter

- www.filagri.be;
- facebook,
- twitter,
- youtube



IX. PROCHAINE ASSEMBLEE SECTORIELLE

prévue en mars 2018.

Les points souhaités seront :

- Le prix juste avec la présence d'acteurs pratiquant.
- Les sources de l'administration et les données du secteur.

Autre remarque : certains producteurs ne connaissent pas SoCoPro. Il serait utile de reparler de SoCoPro : « Vous êtes producteur et SoCoPro peut vous accompagner ». Il serait intéressant de mieux valoriser ce qui existe et montrer ce qui a été fait.



Listes des participants

NOM	PRENOM	ORGANISME
BOLLE	Pascal	Producteur
BULLEN	Elen	GFW
BUTTIENS	Bruno	Producteur
DARDENNE	Jean-Luc	Producteur
DEHON	Vincent	PWRP
FALLON	Serge	Producteur
JAMAR	Laurent	CRA-W
LADURON	Pierre-Marie	Producteur
LOIS	Anne-Sophie	APAQ-W
MARECHAL	Jean	CIM
MEYERS	Dominique	Producteur
SCHAUS	Marc	SOCOPRO
SCHRIJNEMAKERS	Jean	Producteur
STREEL	Laurent	Producteur
THEUNIS	Paul	Producteur
THIRY	Philippe	GAWI
VAN COMPERNOLLE	Jean-Yves	Producteur
VANDENBERGHE	Eric	Producteur
VANHEMELEN	Claude	FWH
VRANCKEN	Henri	Producteur
WARNIER	Olivier	CEF
BELANGER	Françoise	SOCOPRO